

Dans les domaines des humanités et des sciences sociales, l'aide fédérale aux recherches est d'une proportion considérable. Certains organismes fédéraux, comme le Conseil de recherches pour la défense et les ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, du Travail, du Nord canadien et des Ressources nationales poursuivent l'exécution de programmes restreints de subventions universitaires et de contrats de recherche en économie, anthropologie, sociologie et en d'autres disciplines connexes, mais le montant total des fonds attribués en vertu de ces programmes n'atteignait que \$100,000 environ en 1963-1964.

Le Conseil des Arts du Canada (voir page 412) est la principale source des fonds destinés à l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, y compris la recherche afférente à ces domaines. Il est assez difficile de définir et de classer les divers aspects sous lesquels se manifeste l'aide que le Conseil accorde aux recherches universitaires. En général, on peut toutefois délimiter trois catégories principales: l'aide individuelle aux étudiants du niveau post-universitaire et aux bénéficiaires de bourses de recherches supérieures; les subventions aux travaux particuliers de recherches, et l'aide aux recherches secondaires (établissement d'index et de bibliographies, achats pour des bibliothèques, frais de publication et de déplacements). Le montant total déboursé à ces fins en 1963-1964 atteignait environ \$400,000, répartis à peu près également entre ces trois catégories. Quant aux bourses d'étude et de perfectionnement, ne sont incluses que celles (environ 85) qui ont été attribuées aux étudiants inscrits dans les universités et collèges du Canada. Parmi la centaine de subventions accordées aux recherches, bon nombre ont servi à payer les voyages et les études à l'étranger, mais comme leurs bénéficiaires font généralement partie du personnel des universités canadiennes, on a inclus ces montants dans le total.

Sous-section 4.—Recherches industrielles

La recherche industrielle évolue très rapidement au Canada. La transformation du pays en une société fortement industrialisée, la multiplication et l'extension de l'activité nationale dans le domaine de la production, l'expansion rapide de nombreuses industries d'une portée nationale, les exigences du marché domestique et la nécessité de faire face à la concurrence étrangère, ont amené les entreprises manufacturières du Canada à reconnaître l'importance primordiale de la recherche. Plusieurs des grandes industries canadiennes sont maintenant dotées d'organisations efficaces de recherche.

Le 29 novembre 1962, le Parlement canadien a adopté une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, d'après laquelle les sociétés soumises à l'impôt bénéficiaient à ce titre pour le calcul du revenu imposable, d'une défaction de 150 p. 100, dès 1962, à l'égard de leurs dépenses supplémentaires en recherches scientifiques. Cette modification témoigne du désir qu'a le gouvernement fédéral de favoriser la recherche industrielle.

Dépenses en travaux de recherche et de développement industriels.—La plus récente enquête du B.F.S. au sujet des dépenses effectuées pour la recherche industrielle au Canada remonte à 1964. On y trouve la statistique se rapportant à l'année civile 1963 et les prévisions pour 1964. Les tableaux qui suivent résument ces données, les détails apparaissant dans la publication du B.F.S. intitulée *Industrial Research and Development Expenditures in Canada, 1963* (n° de catalogue 13-524).

Les travaux de recherche et de développement auxquels s'intéressent ces enquêtes sont de tous genres, depuis la recherche pure, dont le but est d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences physiques et de la vie, jusqu'à la découverte